

**Convention-cadre bourguignonne
en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte
avec la Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche**



Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche a engagé des actions concrètes dans la rationalisation de l'énergie, dans la construction et rénovation économes, dans la gestion et valorisation des déchets, dans le développement d'énergies renouvelables (pré-diagnostic énergétique, bois-énergie,...). Deux réalisations font figure d'emblème : le parc éolien des Portes de la Côte d'or et la maison de santé de Bligny-sur-Ouche. Forte de ces initiatives, la Communauté de communes a décidé de s'engager, en partenariat avec le SICECO (Syndicat d'énergie de la Côte d'or), dans la démarche « **Territoire à Énergie Positive** » coordonnée par l'ADEME et la région Bourgogne en 2012, pour confirmer sa volonté politique de faire de la transition énergétique, une priorité pour le développement de son territoire, par la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel et pluriannuel.

Cet engagement se trouve renforcé et confirmé dans sa candidature à l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel, la Communauté de communes a été désignée lauréate le 9 février 2015 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'État, et en particulier de la DREAL, de l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet de la Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche, apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

L'élue **référente** du territoire est Danielle Ducret-Lamalle, vice-présidente de la Communauté de communes en charge de la démarche TEPos – TEPCV.

Elle a pour rôle d'être l'interlocutrice institutionnelle du territoire pour la communauté régionale de travail et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire.

La responsable technique du lauréat est Danièle Schierini, secrétaire générale de la Communauté de communes.

Elle est l'interlocutrice technique de la communauté régionale de travail.

Le SICECO accompagne la Communauté de communes dans la démarche par le biais d'un animateur dédié.

La référente de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre Cécile Colson de l'ADEME.

Elle est l'interlocutrice privilégiée du territoire pour cette convention-cadre, charge à elle d'assurer la coordination avec la communauté régionale de travail et de s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte du territoire

Dans le cadre de la 1^{ère} phase de la démarche TEPos, un état des lieux des consommations, de la production d'énergie renouvelable et des potentiels a été dressé pour le territoire de Bligny-sur-Ouche, issu de l'étude « Stratégie énergétique départementale » du SICECO, réalisée en déclinaison du SRCAE adopté en juin 2012. À partir de ces données, le profil énergétique du territoire a été édité, ainsi qu'une synthèse des grands enjeux du territoire en vue d'engager la réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour réduire les consommations du territoire, diminuer la précarité énergétique, développer les énergies renouvelables locales et diminuer les gaz à effet de serre.

La Communauté de communes de Bligny sur Ouche est un territoire situé au sein du triangle Dijon, Beaune, Pouilly-en-Auxois, composée de 22 communes et comptant environ 3 000 habitants. C'est un territoire à dominante de polyculture élevage, couvert à 40% par la forêt et traversé par le canal de Bourgogne ainsi que l'autoroute A6. Le secteur résidentiel est le 1^{er} consommateur d'énergie et représente 52% de la consommation d'énergie du territoire. Les transports constituent le 2^{ème} poste de consommation d'énergie avec 26% du bilan. Ces deux secteurs sont très dépendants des énergies fossiles, chères et fortement émettrices de gaz à effet de serre. La réduction de la dépendance aux énergies fossiles, l'autosuffisance énergétique, la réduction des consommations d'énergie, la diminution de la vulnérabilité énergétique des ménages constituent des enjeux majeurs du territoire.

Au total, ce sont 79 GWh d'énergie qui sont consommés sur le territoire chaque année dont 14% (soit 11 GWh) d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables locales. Avec le parc éolien des Portes de la Côte d'Or et le futur parc solaire d'Aubaine, le seuil d'autonomie sera bientôt atteint. En 2010, la facture énergétique s'élevait à 8 millions d'euros. Il est donc primordial de créer des conditions favorables pour diminuer cette dépense et ramener certains flux financiers sur le territoire, et ce, en prenant en compte tous les potentiels d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Il est également important de réduire les GES, d'améliorer la qualité de l'air et la capacité du territoire à capter du CO2.

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire

La démarche de la Communauté de communes de Bligny sur Ouche s'inscrit dans les objectifs environnementaux européens (3x20% à l'horizon 2020) que sont la réduction de 20% des émissions de GES, l'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 20% dans la consommation finale d'énergie, traduits au niveau national dans les engagements du Grenelle de l'Environnement et au niveau régional dans le SRCAE.

Dans ce contexte, la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'atteindre ces objectifs environnementaux ainsi que de confirmer la volonté politique de la Communauté de communes de s'engager fermement dans la transition énergétique et écologique et d'atteindre l'autonomie énergétique.

Ce projet de grande envergure pour le plus petit territoire lauréat de Bourgogne doit permettre de mettre en œuvre des actions concrètes en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées

Des actions sont déjà engagées ou en cours de réflexion sur le territoire depuis plusieurs années. Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, 12 communes sont engagées dans un programme de diagnostic et de suivi énergétique de leur patrimoine bâti et 15 communes effectuent d'ores et déjà la coupure nocturne de leur réseau d'éclairage public ainsi que le bourg centre qui s'engage à substituer ses lumières classiques par des lumières led. Des projets de production d'énergies renouvelables sont existants ou en cours de

déploiement ou de réflexion, notamment le parc éolien des Portes de la Côte d'Or qui sera composé au total de 27 éoliennes dont 18 sur le territoire, la création d'une chaufferie bois collective (quartier des Cordiers à Bligny-sur-ouche) par la Communauté de communes, en phase d'étude de faisabilité. Dans le domaine des circuits courts alimentaires, l'association « Le goût d'ici », composée d'une vingtaine d'éleveurs dont la moitié sur le territoire, est à l'origine d'une vraie dynamique avec l'appui du Pays Beaunois.

Un réseau de référents TEPos s'est également formé sur le terrain puisque 70 personnes ont participé activement à la co-construction du programme d'actions.

Avec l'objectif de fédérer tous les acteurs du territoire (élus, partenaires, référents TEPos, agriculteurs, professionnels, associations, citoyens,...), 5 groupes de travail ont été constitués et ont permis d'établir un plan d'actions partagé par tous.

Le plan d'actions de la Communauté de communes est axé sur 6 thématiques :

- **L'efficacité énergétique du patrimoine bâti public et privé :**
 - o l'amélioration et l'exemplarité du patrimoine bâti des collectivités
Les collectivités représentent seulement 3 % de la consommation énergétique du territoire dont 70% concernent les bâtiments communaux et communautaires.
L'exemplarité est importante. Cela passe par la réalisation de pré-diagnostic énergétique déjà engagés dans 12 communes, permettant d'établir l'état des lieux du patrimoine des collectivités et de définir des préconisations de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique à mettre en œuvre en vue de réduire les consommations des bâtiments et de l'éclairage public.
 - o la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique locale, partagée avec le territoire voisin de Nuits-Saint-Georges, permettant de dispenser un accompagnement neutre et de proximité aux ménages (dont 37% sont en situation de précarité énergétique) dans le choix et la mise en œuvre des travaux de réhabilitation énergétique de l'habitat et de développement des énergies renouvelables.
 - o l'incitation à l'utilisation d'énergies renouvelables
 - o la sensibilisation et l'information du public sur la rénovation énergétique

- **La gestion durable des forêts et la valorisation de la filière bois locale :**
 - o l'élaboration d'une charte forestière et paysagère comportant des volets sur la préservation de la biodiversité, l'approvisionnement en bois-énergie local, la bonne gestion des coupes, ...
 - o le développement de la filière bois-énergie (chaufferies bois, plateforme de stockage, approvisionnement local)
 - o l'acquisition d'un massif forestier permettant d'initier des projets pilotes en termes de biodiversité, de peuplements, d'approvisionnement en bois-énergie, de production, d'éducation et de lutte contre le changement climatique...

- **La filière agricole : 3^{ème} secteur consommateur d'énergie (12%)**
 - o la diminution des consommations énergétiques des exploitations agricoles (passage au banc moteur des véhicules, diagnostics énergétiques des bâtiments)
 - o le développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, éoliennes d'eau...)
 - o le développement des filières circuit-court (marchés, repas locaux notamment dans la restauration collective, vente directe, installation, diversification)

- **L'attractivité touristique du territoire et les mobilités alternatives :**
 - o la sensibilisation au covoiturage et aux moyens de transport en commun existants
 - o la réalisation d'une enquête Mobilité en partenariat avec le Master Transport de l'Université de Bourgogne
 - o l'aménagement d'aires de covoiturage et le déploiement des bornes de charge électrique
 - o le groupement des hébergeurs touristiques pour l'obtention du label Éco-tourisme européen
 - o l'amélioration continue des voies de mobilité douce (pédestre, voies cyclables,...)

- **L'accompagnement des entreprises locales dans la transition énergétique :**
 - o la sensibilisation aux économies d'énergies
 - o la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments
 - o l'aide à la qualification RGE dans le secteur du bâtiment
 - o l'amélioration de la performance énergétique globale notamment l'optimisation de l'éclairage
 - o une meilleure gestion des déchets des entreprises

- **L'animation et l'éducation/sensibilisation/valorisation autour de la démarche territoriale de transition énergétique et écologique :**
 - o l'indispensable animation globale de la démarche
 - o la mise en place d'actions pédagogiques et de programmes spécifiques (citoyens, scolaires, ...) autour des actions réalisées
 - o la communication

Le soutien de l'État dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'accompagner des investissements visibles, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique. À titre indicatif, ces investissements se concentreront sur quelques actions phares, telles que :

- La rénovation énergétique du patrimoine des collectivités et la construction performante d'un bâtiment public démonstrateur
- L'acquisition d'un massif forestier
- Le programme d'éducation/valorisation autour de la démarche avec le recours à un emploi service civique
- L'acquisition d'un véhicule frigorifique électrique pour le portage des repas aux personnes âgées et autres services locaux,...

5. Calendrier prévisionnel

Après la validation du programme opérationnel par les élus de la Communauté de communes courant juin 2015, le plan d'action retenu sera présenté aux groupes de travail en vue d'une implication de l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre et le suivi des actions.

Le Comité technique de suivi associant le territoire et le SICECO ainsi que les éventuels acteurs partenaires locaux (Espace Info Énergie, Pact21, Pays Beaunois, Chambre départementale d'agriculture, Chambre régionale des métiers,...) se réunira tous les semestres en vue d'un suivi de l'avancement et de la mise en œuvre du plan d'actions suivant des indicateurs de suivi de l'efficacité des actions définis par le Comité de pilotage.

Ce dernier en collaboration avec les services de l'État, la DREAL, l'ADEME et de la Région se réunira autant de fois que nécessaire et a minima une fois par an.

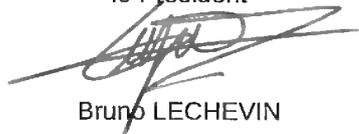
Le développement des actions déjà engagées sur une partie du territoire (ex : pré-diagnostics énergétiques) est en cours. La plupart des autres actions devraient débuter au 2^{ème} semestre 2015.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


Eric DEZANT

pour l'ADEME
le Président


Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

Pour la Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche
le Président

Daniel BARBIER


en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

